Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260212-1_2026_2_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 12 février 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Le 12 février 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre culturel Mosaïque sur convocation en date du 6 février 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LE BELLEC Magali, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, PRESSE Corentin ayant donné pouvoir à JAFFROT Eric, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ERMEL Isabelle.

N° délibération

1-2026 2 12

Etait excusé (0)

Etait absent (0)

Monsieur Cyril Conan est désigné secrétaire de séance.

Objet :
Aménagement de la rue André Gilles (Collinée) : proposition d'avenant n°2 Eurovia

OBJET : Aménagement de la rue André Gilles (Collinée) : proposition d'avenant n°2 Eurovia

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue André Gilles à Collinée.

Il rappelle également la délibération en date du 12 juin 2025 attribuant le marché de travaux à l'entreprise Eurovia pour un montant de 449 460,55 € HT (539 352,66 € TTC), et la délibération du 13 octobre 2025 validant la proposition d'avenant n°1 pour un montant de 8 936,60 € HT (10 723,92 € TTC).

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

En cours d'exécution des travaux, il a été proposé de supprimer certaines prestations (moins-values), et d'en réaliser d'autres (plus-values) :

- Prestations non-réalisées (moins-values) :
  - Claustras pour aires conteneurs (logements gendarmerie) = - 960 € HT
  - Mise en œuvre de béton désactivé (ilot devant collège) = - 4 280 € HT

  Total moins-values = - 5 240 € HT

- Plus-values :
  - Mise en œuvre de grave bitume (plateaux) = + 32 349,80 € HT
  - Mise en œuvre de caniveaux CC1 = + 4 950 € HT

  Total plus-value = + 37 299,80 € HT

  Soit un total de + 32 059,80 € HT (plus-value).

Le Conseil Municipal décide de :
- de valider la proposition d'avenant n°2 Eurovia pour un montant de 32 059,80 € HT (38 471,76 € TTC), portant ainsi le marché (lot unique) à un montant total de 490 456,95 € HT (588 548,34 € TTC) ;
- donner pouvoir au Maire pour signer cette proposition d'avenant, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260212-1_2026_2_12-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 16 février 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

COMMUNE LE MENÉ (Côtes d'Armor)

Cyril CONAN

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 19/2/26
- et de sa publication le 16/2/26

COMMUNE LE MENÉ (Côtes d'Armor)